
**SOCIETE POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS INC. -
SORECONI**

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec
conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels
neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

DOSSIER N°: 181812001

DATE : Le 17 janvier 2020

CERTIFICAT DU DÉSISTEMENT DE LA DEMANDE D'ARBITRAGE

Syndicat de la copropriété 2505 LOFTS
Bénéficiaire

c.

9211-4057 Québec Inc.
Entrepreneur

et

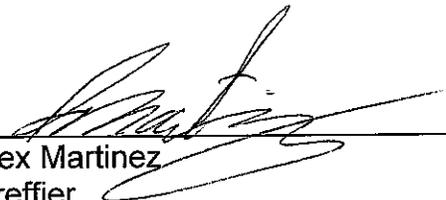
**Pricewaterhousecoopers ès qualités du plan de garantie de Qualité
Habitation**
Administrateur

Je soussigné, Alex Martinez, greffier de SOCIÉTÉ POUR LA RÉOLUTION DES
CONFLITS INC. - SORECONI, certifie, par la présente, que le Bénéficiaire s'est
désisté de sa demande d'arbitrage.

Par conséquent, les frais relatifs au présent désistement sont à la charge de
l'Administrateur.

Signé à Montréal,

Ce 17 janvier 2020.


Alex Martinez
Greffier